

Municipalité de Saint-Célestin (paroisse)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL & GREFFIER-TRÉSORIER DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin a adopté lors de l'assemblée régulière du conseil du 03 octobre 2022, la résolution numéro 2022-10-139 pour le changement de date et d'emplacement de la réunion du conseil du 5 décembre 2022.

Considérant que la guignolée de Saint-Célestin a besoin de la salle du conseil municipal pour la période du 3 au 10 décembre 2022;


Considérant que le conseil municipal veut accommoder la guignolée;

Attendu que la municipalité est locataire de ses bureaux;

Résolution # 2022-10-139 Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

QUE la réunion du conseil municipal prévu lundi le 5 décembre 2022 aura lieu mardi le 6 décembre 2022 à 19h30 et qu'elle soit tenue au sous-sol de l'église.

DONNÉ à Saint-Célestin ce 11^e jour d'octobre 2022



Greffier-Trésorier(e)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Donald Brideau, directeur général & greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Célestin (paroisse), certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 11 octobre 2022 entre 13:00 et 16:00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 octobre 2022.



signature